



N° 117 - Avril 2012

CPPAP N° 1015 S 06643

Directeur de la publication : Joël JOSSELIN

Tél: 02.99.65.36.50 Fax : 02.99.31.64.32

Courriel : [ud.fo35@wanadoo.fr](mailto:ud.fo35@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://udfo35.pagesperso-orange.fr/>

Imprimé au siège de l'Union Départementale

des Syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES

Prix : 0,3€

Dispensé de timbrage

RENNES C.T.C.



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

## Comme en Espagne !

Les déficits publics de la France sont revenus à 5,2% du produit intérieur brut en 2011 (au lieu des 5,7% prévus dans le budget), s'est félicité le Président - candidat. La France a fait beaucoup mieux grâce aux efforts des Français a-t-il précisé. « Le socialiste François Hollande, favori des sondages pour l'élection présidentielle, s'est engagé à réduire le déficit à 4,5% fin 2012 et à 3,0%, la limite du pacte de stabilité européen, fin 2013 »

Les salariés, les jeunes, les chômeurs, les retraités doivent-ils s'en féliciter eux ?

Le litre de gazole qui représente environ 80% des ventes de carburant a atteint une moyenne de 1,4584 € dépassant son pic historique de mai 2008. Les tarifs réglementés du gaz ont augmenté de 25% en deux ans (+ 60 % depuis 2005 !) et ceux de l'électricité de 8% sachant que la commission de régulation de l'énergie estime que le prix de l'électricité pourrait encore grimper de 30 % dans les quatre ans qui viennent. Selon l'INSEE, 3,8 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique, c'est à dire qu'ils consacrent plus de 10% de leurs revenus à l'énergie.

Ainsi, pour ne prendre comme exemple que l'énergie, cette fameuse réduction des déficits s'est en réalité traduite par une diminution catastrophique du pouvoir d'achat. En haut, ils se félicitent, en bas, ils trinquent sans mauvais jeu de mots.

De l'autre côté des Pyrénées, même punition. « C'est le budget le plus austère de notre démocratie », a indiqué, laconique, le ministre espagnol des Finances vendredi dernier, le lendemain même d'une journée de grève générale qui a vu des centaines de milliers d'espagnols cesser le travail et manifester dans toutes les grandes villes. Les nouvelles restrictions visent d'abord les fonctionnaires, leur salaire sera gelé cette année (comme en France depuis l'an dernier). Le Figaro précise d'ailleurs que « le ministre de l'Économie, Luis de Guindos, croit savoir que le budget convaincra ses partenaires européens. L'Espagne a besoin de temps mais il semble que Bruxelles ne soit pas disposée à lui en donner » Reste à savoir quelle sera la réaction des Espagnols, au lendemain de la grève générale et des manifestations monstres qui jeudi ont agité tout le pays ».

Le Portugal lui doit mettre en oeuvre un exigeant programme de rigueur et de réformes pour assainir ses finances publiques et relancer la croissance de son économie. Lisbonne s'est engagé à ramener son déficit à 4,5% du PIB cette année.

Au lendemain de cette période électorale que nous traversons, quel qu'en soit le résultat, ce sera le redémarrage de la machine à austérité abreuvant le capital. Quel super plan vont nous concocter les nouveaux dirigeants ? Personne n'est dupe. Austérité et rigueur seront au rendez-vous dès cet été. Notre dernier Comité Confédéral National prévient tout le monde : nous ne laisserons pas faire. Qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale, nous n'accepterons pas la rigueur, nous mobiliserons

**Greco, Espagnols, Portugais ou Français, notre austérité est leur profit, la « règle d'or » ne doit pas être ratifiée.**

Rennes, le 2 avril 2012, Joël JOSSELIN, Secrétaire Général

Mardi 1<sup>er</sup> mai : Crise ou pas, élections ou pas...

**FO REVENDIQUE**

**RENDEZ-VOUS - 11H00 - COURS DES ALLIÉS** (devant la tour de la Sécu)

(ou dès 10H00 à l'UD) Repas vers 12H00 à l'UD (s'inscrire par téléphone)

**AUGMENTATION DES SALAIRES**

**NI TVA SOCIALE, NI CSG, LA SÉCU, RIEN QUE LA SÉCU !**

16ème GA 2ème RMAT Academy Bedfert Action Sociale ADAPFI ADMR ADSAO ADYAL AFP AFPA AG2R

### Sommaire

Page 1 : Editorial

Page 2 :

Traités Européens

Les parlementaires répondent,

le CCN alerte

Page 3 :

Un Comité Confédéral National

indépendant

Pages 4 et 5 :

Résolution de la Commission

Exécutive de l'UD

Page 6 et 7 :

En direct de nos syndicats

Services Vétérinaires,

Cooper Standard, LCM,

Inspecteurs du permis de conduire

Meeting contre le dumping

social dans l'agro alimentaire

Le dessin de Patoche

AG de l'AFOC le 24 avril

Page 8 :

Le reste des agendas...

AG de l'AFOC le 24 avril

Stages 2012

Il reste des agendas...

La citation du mois :

« L'attraction du progrès s'affirmera d'autant plus que le pain sera assuré, et quelques heures de travail devenu attractif et volontaire suffiront pour produire plus qu'il n'est nécessaire à la consommation. »

Louise MICHEL (1830 - 1905)

# Traité Européen : deux autres parlementaires répondent !

Deux nouvelles réponses nous sont parvenues, moins argumentées que les précédentes mais ayant comme point commun d'expliquer leur abstention tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat.

## Edmond HERVE nous répond.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai bien reçu votre courrier m'interpellant au sujet du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) voté au Sénat le 28 février dernier.

Soyez en remercié.

Européen convaincu, je me suis pourtant abstenu sur ce texte lors du vote au Sénat car nous estimons que le mécanisme proposé est insuffisant et manque d'envergure.

Si le texte proposé est un premier pas vers un pare-feu indispensable, ses conditions de fonctionnement ne répondent pas aux enjeux européens. Nous considérons qu'il faut impérativement :

- Renforcer la force de frappe financière du MES, bien au-delà des 500 milliards d'€ programmés, pour une réelle marge de manœuvre,
- Octroyer au MES une licence bancaire, pour permettre son refinancement auprès de la banque centrale européenne,
- Conjuguer le MES à une politique de croissance, fixant des objectifs contraignants, pour envisager le remboursement de la dette des Etats en difficulté grâce au développement économique et à l'emploi.
- Renforcer le contrôle démocratique, avec notamment l'implication des Parlements dans la mise en place des mécanismes de sauvetage.

Or le texte proposé soumet les instruments de solidarité à une austérité budgétaire brutale, celle du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance dans l'Union économique et monétaire (TSCG). Ce alors qu'on voit chaque jour un peu plus les ravages au sien de la population grecque de la course à l'austérité imposée par la conjugaison du FMI et de l'UE.

Comme l'ensemble des sénateurs socialistes, je souhaite une nouvelle négociation avec l'ensemble des partenaires européens de la France pour une réorientation de l'Union qui conjugue solidarité, discipline budgétaire et croissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

## Jean-Michel BOUCHERON nous répond.

Monsieur,

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de votre courrier.

Vous me faites part de votre opposition au mécanisme européen de stabilité (MES) qui a été ratifié par le Parlement.

Un mécanisme de solidarité permettant le financement des dettes souveraines des Etats en difficulté est fondamental. Le MES conditionne cependant cette assistance financière à la ratification préalable du nouveau traité d'austérité qui a été conclu le 30 janvier. Cette condition est susceptible de mener à l'étouffement des économies des pays de la zone euro. Pour sortir de la crise, l'Europe doit se diriger vers une politique de solidarité et de croissance et non d'austérité.

Extrêmement sensible à l'ensemble des remarques que vous formulez, j'approuve l'implication du monde syndical dans une réflexion sur un sujet aussi fondamental.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations cordiales et solidaires.

**UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE D'ILLE-ET-VILAINE**  
35, rue d'Echange 35000 RENNES ☎ 02.99.65.36.50 ☎ 02.99.31.64.32  
E-mail : ud.035@wanadoo.fr Site : <http://pagesperso-orange.fr/ud035>

Rennes, le 16 février 2012

à Madame et Messieurs les Sénateurs  
à Messieurs les Députés du département d'Ille-et-Vilaine

Objet :  
projet de loi de ratification du traité MES.

Madame et Messieurs les Sénateurs,  
Messieurs les Députés,

Il n'est pas fréquent que nous nous adressions à vous mais comme nos statuts considèrent « que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'Etat » et disons le tout de suite, que le projet de loi présenté en procédure accélérée à l'Assemblée Nationale le 21 février prochain, (en toute discrétion et dans l'urgence) visant à ratifier le traité MES (Mécanisme Européen de Stabilité) constitue pour nous un déni de démocratie.

Comme l'a dit notre Secrétaire Général, Jean-Claude Mailly dans un courrier adressé aux Présidents des groupes parlementaires, « ce texte constitue un pas supplémentaire dans la surveillance des finances publiques des Etats par la Troïka (Commission Européenne, Banque Centrale Européenne et Fonds Monétaire International) qui aura encore plus qu'avant la possibilité d'imposer des plans d'austérité extrêmement douloureux pour les travailleurs, en l'absence de tout débat et contrôle démocratique, c'est une logique suicidaire sur le plan économique, social et démocratique ».


Le MES est un mécanisme destiné à apporter une assistance financière à un pays de la zone euro en difficulté. Ce traité (signé le 30 janvier 2012 par les Etats membres de la zone euro) conditionne strictement son soutien à un programme d'ajustement macroéconomique (c'est-à-dire de plans d'austérité dont les conséquences sont dramatiques pour la croissance et l'emploi comme l'illustre actuellement la situation grecque).

Parce que notre XXIème congrès confédéral (Montpellier, 14 au 18 février 2011) dans l'une de ses résolutions précisait : « Il s'oppose au projet du gouvernement qui veut constitutionnaliser la rigueur en imposant une règle d'équilibre des finances publiques, ce qui pose un problème de démocratie et de souveraineté nationale » ;

Parce que notre dernier Comité Confédéral National (Paris, 13 et 14 octobre 2011) dénonçait « la logique qui vise à sacrifier les dépenses les plus essentielles pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont nullement responsables. Il s'oppose au projet de « règle d'or » qui veut inscrire dans la Constitution une obligation de retour au de maintien à un équilibre des finances publiques. Si un référendum était organisé à ce sujet, la cgt FORCE OUVRIERE appellerait à voter contre cette règle, notamment attentatoire à la liberté de négociation » ;

Il nous apparaît nécessaire que ce texte ne soit pas voté par les élus de la Nation car il constitue un pas supplémentaire dans la surveillance des finances publiques des Etats souverains par la Troïka sous la pression des marchés financiers et des agences de notation. C'est pourquoi nous nous permettons de rendre ce courrier public.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Député, le Sénateur à mes sentiments les plus respectueux.

Joël JOSSELIN  
  
Secrétaire Général

Fac-similé du courrier envoyé  
aux parlementaires et publié dans notre édition  
n°116 de mars dernier

# Traité Européen : le CCN alerte !

Extrait de la résolution adoptée le 23 mars

« Pour le CCN, les deux traités décidés dans le cadre de l'Union Européenne, traités du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) et de Stabilité, coordination et gouvernance (TSCG) sont les deux faces d'une même pièce conduisant à plus d'austérité, à créer une « Europe des sanctions » et à des transferts de souveraineté.

**Ils ne sont pas amendables ou aménageables : ils doivent être rejetés.**

Le CCN s'oppose au projet de « règle d'or » prévu par le TSCG, notamment attentatoire à la liberté de négociation.

**Si un référendum était organisé à ce sujet, la cgt FORCE OUVRIERE appellerait à voter non.**

Lors de l'examen, la cgt FORCE OUVRIERE s'adressera aux Parlementaires pour leur demander de ne pas voter ce TSCG. Dans le prolongement, le CCN mandate le bureau confédéral pour engager une campagne d'information afin de préparer la riposte nécessaire ».

Note de la rédaction : Le déficit de la France était de 95,3 milliards d'euros en 2011. L'application du TSCG impliquerait donc de réduire les dépenses de 95 milliards. La dette publique a atteint 1713 milliards. L'application du TSCG impliquerait donc de réduire la dette de 5 % par an soit de 86,5 milliards par an. Il reste encore énormément à faire pour réduire les déficits, en France comme dans les autres pays d'Europe, c'est pourquoi les chefs de gouvernement ont adopté le TSCG, traité qui impose la dictature de l'Union européenne.

# **Un Comité Confédéral National indépendant !**

Le Comité Confédéral National (CCN) regroupe les représentants des Unions Départementales et des Fédérations ainsi que les élus de la Commission Exécutive Confédérale. Il se réunit deux fois par an en présence des membres du Bureau Confédéral.

Extraits de la résolution adoptée à l'unanimité le 23 mars 2012

**Le CCN rappelle que la cgt FORCE OUVRIERE ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte, à l'occasion des élections présidentielles et législatives. Pour autant, la cgt FORCE OUVRIERE ne taira pas ses revendications**

## **Combattre l'austérité, combattre la «règle d'or»**

Le CCN combat cette « dictature de la dette » qui sacrifie les dépenses les plus essentielles pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont pas responsables.

L'austérité détruit l'activité économique, la consommation et l'emploi en faisant glisser l'économie vers la récession. Elle accentue les inégalités sociales et conduit à une augmentation du nombre de travailleurs pauvres et précaires. Elle compromet toute politique industrielle indispensable au développement économique et social. De surcroît, elle attaque les principes républicains et les droits sociaux (...)

## **Revendiquer prioritairement pour l'emploi et les salaires :**

Le CCN réaffirme que la consommation des ménages est la clef de la croissance pour relancer la création d'emplois en CDI à temps complet qui doit rester le contrat de travail de référence. Le recours aux contrats en CDD, Intérim et à temps partiel, devant être exceptionnel. (...) Il rejette toute forme d'emplois précaires et temps partiel imposé.(...)

Le CCN revendique une augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, des pensions et retraites ainsi que des minima sociaux. (...)

Le CCN s'oppose aux accords dits de compétitivité-emploi, véritable chantage à l'emploi. Le CCN rappelle que ce projet de réforme n'aurait pas été possible sans la loi du 20 août 2008 issue de la position commune CGT, CFDT, MEDEF et CGPME. En effet, il s'appuie sur les accords majoritaires pour dé-réglementer (...)

## **Défendre la Sécurité sociale :**

Le CCN s'oppose aux politiques d'exonération des cotisations sociales dites patronales et à la fiscalisation croissante des financements.

Pour le CCN, il faut permettre la pérennisation des régimes et l'amélioration des droits sociaux (...)

Concernant les exonérations de cotisations sociales, elles sont sans impact sur l'emploi et ne constituent que des effets d'aubaine. Le CCN revendique leur suppression et la compensation intégrale de celles déjà consenties (...)

Le CCN rappelle son exigence d'une couverture dépendance solidaire dans l'esprit des ordonnances de 1945 (...)

## **Défendre la liberté syndicale :**

Le CCN réaffirme sa condamnation des lois dites de représentativité (du 20 août 2008, du 5 juillet 2010, du 15 octobre 2010) issues de la position commune CGT, CFDT, MEDEF et CGPME qui constituent une atteinte à la liberté syndicale et de négociation, ainsi qu'à la hiérarchie des normes, piliers de notre édifice républicain en matière sociale. Le CCN revendique donc l'abrogation de ces lois.

Le CCN exige le maintien et l'amélioration des droits et moyens syndicaux dans la fonction publique et dans le secteur privé.

Il revendique le rétablissement de la libre désignation des délégués syndicaux par les organisations syndicales, et de la liberté de revendiquer, négocier et de contracter. Il s'oppose à toute remise en cause des conventions collectives nationales, départementales et locales, du principe de faveur et condamne les accords dérogatoires facteurs de dumping social et d'individualisation du contrat de travail.

Le CCN dénonce toutes les lois qui portent atteinte au droit de grève dans le transport aérien et dans les transports terrestres. Le CCN exige son abrogation ainsi que celle de toutes les mesures entravant le droit de grève.

Le CCN condamne la généralisation du recours au vote électronique.

## **Défendre le service public, défendre la République :**

Le CCN réaffirme son attachement à la conception républicaine du service public et au statut général de la fonction publique. Il s'oppose à tout transfert de mission du service public vers des opérateurs privés. Il réaffirme son exigence d'abandon de la loi dite de rénovation du dialogue social dans la fonction publique issue des accords de Bercy.

Le CCN demande l'abandon des contre réformes remettant en cause les missions des services publics républicains. Il exige le respect des statuts particuliers des fonctionnaires de l'État, qui garantissent en particulier leur indépendance principe de base de la République (...)

Pour le CCN, les réorganisations en cours dans tous les services publics ne suppriment pas uniquement des missions et des effectifs : elles conduisent à de graves dysfonctionnements dans les services, à une grande souffrance au travail, à des drames humains et elles portent atteinte à la mise en œuvre des principes républicains.

**Face à la crise persistante du capitalisme, face à des traités européens d'essence totalitaire portant atteinte à la République et à la démocratie, face à un risque d'accentuation des politiques d'austérité, le CCN mandate la Commission exécutive et le Bureau confédéral pour les semaines et mois à venir, non seulement pour défendre les positions et revendications de la cgt FORCE OUVRIERE mais aussi pour mettre en œuvre toute réponse nécessaire, y compris par la grève interprofessionnelle, afin de contrer l'austérité et la remise en cause des droits sociaux et des salariés.**

# Résolution de la Commission Exécutive.

La CE de l'UD qui s'est réunie le 19 mars a adopté à l'unanimité une résolution sur la situation sociale, juste avant le CCN des 22-23 mars.

## LES PREMIERS PLANS DE RIGUEUR ONT COMMENCE A FRAPPER LES SALARIÉS !

Depuis le mois d'août 2011, plusieurs plans de rigueur ont été mis en place. Le dernier comprend deux attaques majeures contre les droits des salariés :

D'une part, l'augmentation de 1,6 points de la TVA se traduira par une augmentation des prix qui pèsera sur tous les salariés, chômeurs et retraités quels que soient leurs revenus alors que les patrons seront exonérés de la part patronale des cotisations familiales affaiblissant une fois de plus la Sécurité Sociale (en 2010, les exonérations accordées en Bretagne dans le cadre des aides à l'emploi représentaient 1,4 milliards d'euros) alors que la CAF participe aux financements des crèches d'entreprise contribuant au bien être des salariés.

D'autre part la possibilité d'accords d'entreprises dérogeant à la loi sur la question du temps de travail et des salaires est d'une extrême dangerosité. C'est une menace directe contre les conventions collectives nationales, le code du travail et même le contrat de travail.

## CES PLANS TOUCHENT LES SALARIÉS DE TOUTE L'EUROPE !

En Grèce, au Portugal, en Espagne c'est la Troïka (UE, FMI, BCE) qui les ont directement imposés.

Partout ces plans ont entraîné la mobilisation. En Grèce c'est dans un parlement encerclé par les manifestants que le plan d'austérité a été voté. En Espagne, c'est par centaines de milliers que les travailleurs ont manifesté contre le plan, une grève se prépare pour le 29 mars. En Allemagne, les fonctionnaires et les métallos ont fait grève pour exiger 6,5% d'augmentation des salaires.

C'est à l'Europe entière qu'ils veulent imposer la règle d'or.

Aujourd'hui en France, deux nouveaux traités européens proposent de constitutionnaliser la rigueur.

Le premier, le Mécanisme Européen de Stabilité (MES) met en place un fonds monétaire, sur le modèle du FMI, qui prêterait de l'argent aux Etats membres à un taux usuraire, aux conditions qui ont été imposées aux grecs.

Le deuxième impose la règle d'or. L'article 3-1-a prévoit que le budget des états soit équilibré ou en excédent. Le budget 2011 de la France a été déficitaire de 90 milliards, il faudrait donc réduire les dépenses de 90 milliards, tout en augmentant les exonérations de cotisations sociales !!! L'article 3-1-e prévoit « un mécanisme de correction est déclenché automatiquement si des écarts importants sont constatés (...) ce mécanisme comporte l'obligation pour la partie contractante de mettre en œuvre des mesures visant à corriger ces écarts sur une période déterminée. » le plan austérité devient « automatique »

Le blocage des salaires, l'augmentation des prix, l'aggravation des conditions de travail pèsent sur les salariés.

La RGPP (Révision générale des politiques publiques) qui se traduit par des dizaines de milliers de suppressions de postes dans la fonction publique, par une remise en cause des services publics eux-mêmes conduit à des conditions de travail inacceptables. La RGPP est une tueuse en série qu'il est urgent d'arrêter. Elle tue les emplois publics (500 000 en 5 ans). Elle tue les missions de service public (formation professionnelle, sécurité alimentaire, etc...) ; elle tue aussi des agents qui n'en peuvent plus des conditions de travail qu'on leur impose : Les suicides au travail (à La Poste, mais aussi dans l'éducation nationale, la police, les hôpitaux, à France Télécom, à la CPAM, chez Gefco) attestent que ces conditions ont dépassé la limite du supportable. Oui la RGPP continue de tuer. La CE condamne les pressions à tous les niveaux qui génèrent souffrances et suicides au travail.

Face à cela, seule l'organisation collective dans le syndicat permet de défendre les intérêts moraux des salariés.

Le XXIIème congrès confédéral (Montpellier, 14 au 18 février 2011) dans l'une de ses résolutions a déjà condamné la règle d'or : « Il s'oppose au projet du gouvernement qui veut constitutionnaliser la rigueur en imposant une règle d'équilibre des finances publiques, ce qui pose un problème de démocratie et de souveraineté nationale » ;

Le dernier Comité Confédéral National (Paris, 13 et 14 octobre 2011) a dénoncé « la logique qui vise à sacrifier les dépenses les plus essentielles pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont nullement responsables. Il s'oppose au projet de « règle d'or » qui veut inscrire dans la Constitution une obligation de retour ou de maintien à un équilibre des finances publiques. Si un référendum était organisé à ce sujet, la cgt FORCE OUVRIERE appellerait à voter contre cette règle, notamment attentatoire à la liberté de négociation ».

Pour la CE de l'UD accepter une telle logique, c'est d'ores et déjà annoncer, en France, un super plan d'austérité. Nous ne l'accepterons pas. Comme l'a dit Jean-Claude Mailly : « Ces deux traités gigognes ne sont pas amendables ou aménageables: ils doivent être rejetés ». C'est pourquoi sur le deuxième traité instaurant l'austérité et la «règle d'or», nous appellerons à voter non en cas de référendum.



# Résolution de la Commission Exécutive.

## EN CES TEMPS D'ELECTIONS, LES REVENDICATIONS DEMEURENT .

La démocratie ne saurait être l'asservissement aux marchés financiers et à leur exigence de remise en cause des droits des salariés. L'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine ne saurait donc accepter l'aggravation de la flexibilité sous toutes ses formes et la mise en place de la TVA sociale qui serait un rapt du salaire différé et donc de la Sécurité Sociale.

La dette n'est pas celle des salariés ni des retraités! Ils n'ont pas à la payer par l'austérité et la pauvreté.

Pas un poste de travail, pas un lit d'hôpital, pas une classe, pas un seul commissariat ne doit fermer. Pas une seule privatisation, pas une délocalisation pour rembourser les spéculateurs et les actionnaires !

Dans cette période électorale, la CE de l'UD soutient toutes les revendications de ses syndicats notamment aux finances pour l'annulation des suppressions de postes, dans l'enseignement pour l'annulation des suppressions de postes et le retrait du projet de décret sur l'évaluation, à la direction départementale de l'Agriculture pour un moratoire sur les suppressions de postes, chez LCM pour obtenir 3% d'augmentation générale.

La CE constate que c'est par la grève que les salariés de Plastic Omnium ont obtenu satisfaction avec 3% d'augmentation générale ou comme au CHGR avec l'ouverture de 57 lits et la création des postes correspondants. C'est par la grève que les syndicats ont pu obtenir des accords salariaux comme à Web Help, à Eiffage.

## LA CE APPELLE A PARTICIPER AU MEETING CONTRE LE DUMPING SOCIAL

*le MARDI 24 AVRIL à BIGNAN (56) pour :*

- **l'abrogation de la directive européenne Bolkenstein,**
- **l'interdiction pour les employeurs de faire appel à des agences de « portage » étrangères,**
- **l'application européenne du principe du salaire égal pour un travail égal inscrit dans le code du travail français.**



## LA CE REAFFIRME SES REVENDICATIONS :

- **Augmentation générale des salaires, des retraites et des pensions.**
- **Arrêt des suppressions d'emploi et arrêt du chômage partiel (comme chez PSA et toute la sous-traitance),**
- **Abrogation de la RGPP, création de postes statutaires.**
- **Arrêt des exonérations (retour à la Sécurité Sociale de 1945), ni TVA sociale, ni CSG, ni augmentation de la TVA**
- **Défense du code du travail, des conventions collectives et du contrat de travail contre les accords « compétitivité-emploi »**

**« Ni austérité de droite, ni austérité de gauche, ni austérité syndicale ! »**

**PERIODE ELECTORALE OU PAS,**

**LA CE APPELLE LES SYNDICATS A DEPOSER LES CAHIERS DE REVENDICATIONS.**

# En direct de nos syndicats...

## Ca revendique chez les services vétérinaires

Quelques 2500 tracts ont été distribués par 180 agents issus des quatre départements bretons aux consommateurs pour leur expliquer le démantèlement des services chargés de la sécurité alimentaire dans le cadre d'une intersyndicale bretonne (FO – SNISPV – FSU – CGT – CFDT).



### **SÉCURITÉ SANITAIRE et ALIMENTAIRE, VOUS MANGEZ, NOUS CONTRÔLONS DE MOINS EN MOINS**

Les services du ministère de l'Agriculture ont pour mission de contrôler l'innocuité de votre alimentation de la fourche à la fourchette. Ils sont normalement présents tout le long de la chaîne alimentaire, de la production à la distribution en passant par toutes les étapes de transformation, notamment dans les abattoirs pour inspecter chaque carcasse abattue afin de vérifier qu'elle ne présente pas un danger pour la santé humaine.

Rappel : la Bretagne c'est la première région agricole française avec 20 % des vaches laitières françaises, 56 % des porcs français, 26% des volailles françaises, 41% des œufs de consommation. Malgré ce contexte, le gouvernement engage un véritable plan social au sein des services chargés de la sécurité sanitaire alimentaire.

### **Plus de 50 postes ont été supprimés en Bretagne en 2011 où 40% du tonnage national est abattu**

L'objectif est encore de réduire les moyens - 120 agents en 2012 pour effectuer les missions que le ministre de l'Agriculture déclare comme une priorité. Pendant ce temps la Direction Générale de l'Alimentation «innove» en mettant en place dans les abattoirs de volailles un programme pilote où les agents de l'État sont remplacés par des personnels de l'abattoir lui-même. Un audit commandé par l'administration propose parmi ses conclusions un transfert complet de l'inspection vers des opérateurs privés.

**Pour maintenir une alimentation saine et de qualité,  
il est impératif de maintenir des contrôles indépendants  
à tous les niveaux de production des denrées alimentaires.**

**Le service public, indépendant, est le seul à pouvoir assurer cette exigence.  
Pour cela, les moyens nécessaires doivent être mis en place..**

### **STOP AU DÉMANTÈLEMENT DES SERVICES CHARGES DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

Pour tout contact : Patrick FOUBERT : ddcsp-fo@ille-et-vilaine.gouv.fr

## Accord chez Cooper Standard France

### **+2,5% à la Barre-Thomas**

(après une menace de grève mardi 20 mars)

Avec les 1% d'augmentation concédés dans le cadre de l'harmonisation entre Vitré et La Barre-Thomas, c'est au total une augmentation générale de près de 3,5% qui est obtenue...  
Accord signé par tous les syndicats...



**FO VA SIGNER**

**L'ACCORD SUR LES SALAIRES 2012**

*Pour les Ouvriers 2,5%:*

**+1,3% d'Augmentation Générale au 1<sup>er</sup> avril avec un talon à 23€**

**+1,2% d'Augmentation Générale au 1<sup>er</sup> octobre avec un talon à 22€**

*Pour les ETAM 2,3%:*

**+1,3% d'Augmentation Générale au 1<sup>er</sup> avril**

**+1% d'Augmentation Générale au 1<sup>er</sup> octobre**

*Pour les Cadres 2,0%:*

**+2% d'Augmentation individuelle au 1<sup>er</sup> juillet**

**FO salue l'action intersyndicale ayant permis ce résultat  
et met fin au préavis de grève !!!**

Pour tout contact :

Jean-Michel GUERIN : 06.32.09.47.59 ; jmichelguer@sf.fr

## Ça signe chez LCM

(Entrepôts Carrefour Le Rheu)

### **2% au 1er Janvier**

**mieux que Carrefour Hyper & Carrefour Market**

**+ Mise en place du C.E.S.U.**

Garde d'enfant moins de 12 ans : 200 € par an & par collaborateur avec une prise en charge de 50% de la Direction

**+ REMISE SUR ACHAT 2012**

10% pour un plafond maxi d'achat annuel de 1000€  
Prise en charge de la cotisation annuelle de 14€  
La remise sur achat s'appliquera sur les magasins intégrés du groupe carrefour + carrefour assurances Carrefour Voyages et Billetterie

Pour tout contact :

Karl PELTIER : karl.peltier@sf.fr

## Grève victorieuse chez les inspecteurs du permis de conduire

Les accords de sortie de grève ont été signés le 26 mars 2012 entre le syndicat (SNICA) et le Ministère (MEDDTL). Nous avons obtenu une revalorisation de notre grille statutaire de rémunération. L'accord interministériel a été trouvé et se concrétisera par une intégration dans le Nouvel Espace Statutaire de catégorie B du corps des IPCSR (inspecteurs) au 1er janvier 2013 sans fusion. D'ici là une grille indiciaire sera mise en oeuvre au plus tard en juillet 2012, ce qui permet d'obtenir quelques indices supplémentaires tout en conservant l'ancienneté acquise par les agents. De plus, l'augmentation du ratio promu/promouvables est acquise pour trois ans et relevée à 25% pour les promotions dans le grade de 2ème classe et 20% pour les 1ère classe ; le ratio est applicable dès la CAP du 5 avril 2012.

Si l'accord trouvé n'apporte pas beaucoup dans l'immédiat à ceux qui sont en début de carrière (15 à 20 euros par mois), le nombre de promotions sur trois ans est notablement augmenté ce qui accélérera le déroulement de carrière et en fin de carrière le gain est de 250 euros par mois sans avoir subi de fusion de corps. Au vu du contexte budgétaire politique et social hostile aux salariés le SNICA se félicite de l'implication des inspecteurs dans la grève menée du 19 au 23 mars 2012.

Pour tout contact : Maryline RIOUX 06.28.25.54.32 bretagne.snica-fo@laposte.net

# En direct de nos syndicats...

## 50 000 emplois directs de la filière viande sont menacés par la concurrence déloyale organisée au sein de l'Union Européenne.

Les quatre UD de Bretagne et les responsables des syndicats FO de l'agroalimentaire (filière viande) COOPERL; KERMENE ; SOCOPA BIGARD ; GAD ; JEAN FLOCH ; STER GOZ ; PRESTA BREIZH ; LE PAPE ; BREVIAL ; TRANSGOURMET ; OLIVIA TERRENA ; Grp LE GRAET ; STALAVEN ... organisent un meeting contre le dumping social.

Ils dénoncent :

- La directive Bolkenstein qui permet aux entreprises européennes de recruter des travailleurs étrangers en les payant au coût de leur pays d'origine plutôt qu'à celui du pays d'accueil (3 à 5 € au lieu de 9 à 19 € hors cotisations sociales), particulièrement dans les entreprises allemandes.
- Le principe du « portage », exploitation de salariés étrangers par le biais de sociétés d'intérim basées à l'étranger (Irlande, Slovaquie, Slovénie, ...) amenant non seulement à d'importantes différences de salaires et de protections sociales mais aussi à des conditions de logement et de vie dégradantes des travailleurs.

Ces 2 principes capitalistes amènent à :

- la destruction de nos emplois dûe à la concurrence entre les états,
- la dégradation de nos conditions de travail,
- la destruction de nos conventions collectives,
- la casse de notre protection sociale à court terme,

FORCE OUVRIERE revendique :

- l'abrogation de la directive européenne Bolkenstein,
- l'interdiction pour les employeurs de faire appel à des agences de « portage » étrangères,
- l'application européenne du principe du salaire égal pour un travail égal inscrit dans le code du travail français,

**MEETING**  
**Mardi 24 Avril 2012**

**Stop au dumping social**  
Pour le maintien de nos emplois.  
**Augmentation Générale des Salaires !**  
Non à la directive Bolkestein,  
Contre l'exploitation des travailleurs.

Les délégués syndicaux de l'agro appellent à l'entraide contre la dictature du libéralisme et l'esclavage intra européen du 21<sup>ème</sup> siècle, destructeurs de vies et d'emplois !  
COOPERL ; KERMENE ; SOCOPA BIGARD ; GAD ; JEAN FLOCH ; STER GOZ ; PRESTA BREIZH ; LE PAPE ; BREVIAL ; TRANSGOURMET ; OLIVIA TERRENA ; GRP LE GRAET ; STALAVEN ...  
Tous les secteurs professionnels sont concernés :

**BIGNAN 56**  
à partir de 15h  
Salle des fêtes

**FO**  
**FO**

Pascal PAVAGEAU  
Secrétaire Confédéral

La Coordination FO des UD Cst Force Ouvrière et des syndicats FO de l'Agro de Bretagne  
FO 22 ☎ 02.98.33.62.63 ✉ contact@fo22.fr FO 29 ☎ 02.98.44.18.67 ✉ udfo29@gmail.com  
FO 35 ☎ 02.99.65.36.50 ✉ ud.fo35@wanadoo.fr FO 06 ☎ 02.98.33.62.63 ✉ ud.cstfo.56@wanadoo.fr

**Face à ce dumping social, contre l'esclavage moderne, les syndicats FORCE OUVRIERE de l'agro-alimentaire de Bretagne alertent tous les salariés des dangers qui pèsent sur leurs emplois et les invitent à PARTICIPER AU MEETING DU MARDI 24 AVRIL À BIGNAN.** (de 15h à 17h)

Départ de l'UD en covoiturage à 13H30, s'inscrire par téléphone 02.99.65.36.50 ou mail [ud.fo35@wanadoo.fr](mailto:ud.fo35@wanadoo.fr)

## Abrogation de la loi scélérate sur les retraites

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public
- ▶ Revalorisation des pensions

**Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

## Ils nous a quitté.

Patrick PERRAUDIN était l'ancien secrétaire du syndicat des impôts (avant la fusion impôts-trésor). Il a toujours fait l'unanimité dans sa section et forçait aussi le respect en intersyndicale et auprès de la hiérarchie.

Citons l'un de ses camarades : « un militant qui m'a frappé par sa gentillesse, sa générosité, son charisme, sa détermination, son engagement, ses attentions, son sens de la famille et de la parole donnée ».

Il n'aura guère profité de sa retraite car il nous a quitté à l'âge de 61 ans des suites d'une grave maladie.

# 1<sup>ER</sup> MAI

## RASSEMBLEMENT À 11 H00

### COURS DES ALLIÉS

1

2

**FO** salaire  
retraite  
secu

*La force syndicale*

UNION LOCALE RENNES

**CRISE OU PAS ?**

**ELECTIONS OU PAS ?**

**LES REVENDICATIONS**

**DEMEURENT**



UNION LOCALE FO | TÉL : 02.99.65.36.60  
MÉL : ud.fo35@wanadoo.fr  
35, rue d'Échange Rennes

### Il reste encore des agendas 2012 !

Maintenant que chaque Secrétaire de syndicat, chaque délégué syndical ou représentant de la section syndicale, chaque membre de la CE, chaque conseiller du salarié, chaque conseiller prud'homal, chaque administrateur d'organisme social... et les plieurs du journal sont servis...

Il reste encore de nombreux exemplaires qui pourront être remis à tout adhérent que le souhaite...

**N'hésitez donc pas à venir le prendre...**

### Impression de stagiaire...



Bien remise du stage Découverte, l'accueil à l'UD, l'animation avec Lucien et le groupe de stagiaires, les différents repas et la formation sur le terrain ont été exceptionnels.

Cela encourage à refaire des stages.  
Merci à tous,  
Sophie

**Rappel : Assemblée Générale de l'AFOC - Mercredi 25 avril à 18H00**  
**Il est encore temps de prévenir de votre participation auprès de**  
Guy PRIME : 06.70.80.54.11 - guy.prime@orange.fr

### Le stage «négociateur» de mai n'est pas «assuré» !

Avec seulement huit inscrits à ce jour, nous ne sommes pas certains que le CFMS tienne ce stage...  
La fiche d'inscription doit donc nous parvenir dès que possible pour être envoyée à la confédération et votre patron doit être prévenu avant le 14 avril. Alors, n'hésitez pas, inscrivez-vous !

### Stages de formation syndicale organisés à l'UD (1er semestre)

Semaine	Dates	Intitulé du Stage
20	Du lundi 14 au mercredi 16 mai	Négociateur
24	Du lundi 11 au vendredi 15 juin	Se développer
26	Du lundi 25 au vendredi 29 juin	Connaître ses droits

Si ces dates ne vous conviennent pas, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans un des autres départements bretons voir au niveau national, ne pas hésiter à nous contacter.



Association  
Force Ouvrière  
Consommateurs  
d'Ille-et-Vilaine

afoc35@yahoo.fr

Permanences :

à l'UD FO  
35, rue d'Échange Tel. 02 99 65 36 66  
le mardi de 13h30 à 16h30 (logement)  
le mercredi de 14h à 17h30

à la Maison de la Consommation,  
81, Bd Albert 1<sup>er</sup>, Tel. 02 99 30 44 41  
le lundi de 14h00 à 17h30  
le jeudi de 10h00 à 12h00

au Centre Social de VITRÉ rue Notre - Dame  
les 2ème et 4ème vendredi de 10h à 12h